PPRT Donges

INFOS

ADZRP

INFOS ADZRP n° 155 NOVEMBRE 2021

http://adzrp.e-monsite.com
adzrp44@gmail.com

https://coordinationseveso@wordpress.com

PARTICIPEZ AUX REUNIONS MENSUELLES DE L'ADZRP chaque premier lundi de chaque mois.
Prochaine réunion : lundi 8 novembre 2021 à 18 h
Maison des Associations

FORTES ODEURS PESTILENTIELLES DONGES : 19 octobre 2021

Une nouvelle fois, de fortes odeurs de gaz ont été ressenties mardi 19 octobre au matin et durant toute la journée sur la commune de Donges et au-delà de ses propres frontières.
Air Pays de la Loire, chargé de mesurer les niveaux de composés organiques volatils dans l'environnement de la raffinerie a produit plusieurs évaluations mesurant notamment la présence de benzène dans l'atmosphère, polluant classé *cancérogène pour l'homme* (Groupe 1 du Centre International de Recherche sur le Cancer) depuis 1979.

L'événement constaté ce jour démontre une nouvelle fois l'urgence qu'il y a à installer sur la commune des capteurs en continu permettant de déceler et mesurer les Composés Organiques Volatils et autres polluants à risque (Cancérigènes, Mutagènes, Reprotoxiques). L'existence de tels équipements aurait permis de déceler à temps les éventuels dangers, de protéger les élèves des écoles et d'informer les habitants sans délais avant qu'ils ne soient contraints de donner l'alerte.

A l'occasion de la Commission de Suivi de Site réunie le 24 septembre 2021, l'ADZRP a proposé à la DREAL et aux exploitants pétroliers une rencontre afin de définir sans attendre des points de mesures (particules fines, composés organiques volatils) sur la commune de Donges tenant compte des populations et des vents dominants.

La Transparence est nécessaire. La santé des riverains doit être prise en compte au plus vite.

L'ADZRP maintient sa demande de mesures en continu comme initialement prévu : à partir de janvier 2022.

Signalez régulièrement ces dysfonctionnements à la **DREAL- 5 rue Françoise Giroud CS 13326 44263 Nantes Cedex** ou à **pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr**

Utilisez le formulaire joint pages centrales

FUITE DE PÉTROLE BRUT D'UNE CANALISATION DESSERVANT LA RAFFINERIE TOTAL DE DONGES .

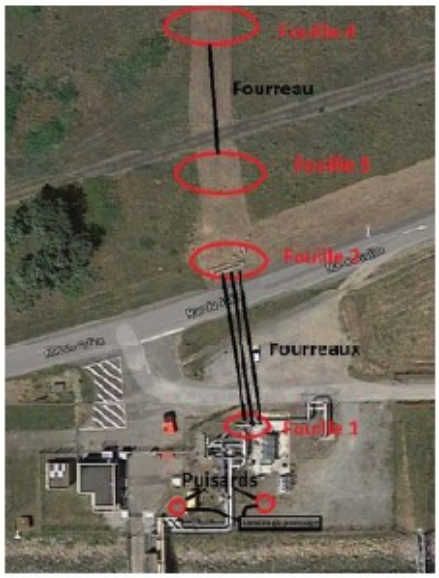

Figure 5 : zone de fuite (source TotalEnergies Raffinage France)

Le 2 janvier 2021, des traces d'irisation en Loire sont découvertes au niveau de l'appontement 6. Elles sont liées à une fuite d'hydrocarbures estimée entre 100 et 300 m³ de produit entraînant une pollution des sols et la nappe sur une surface de 10 000 m².

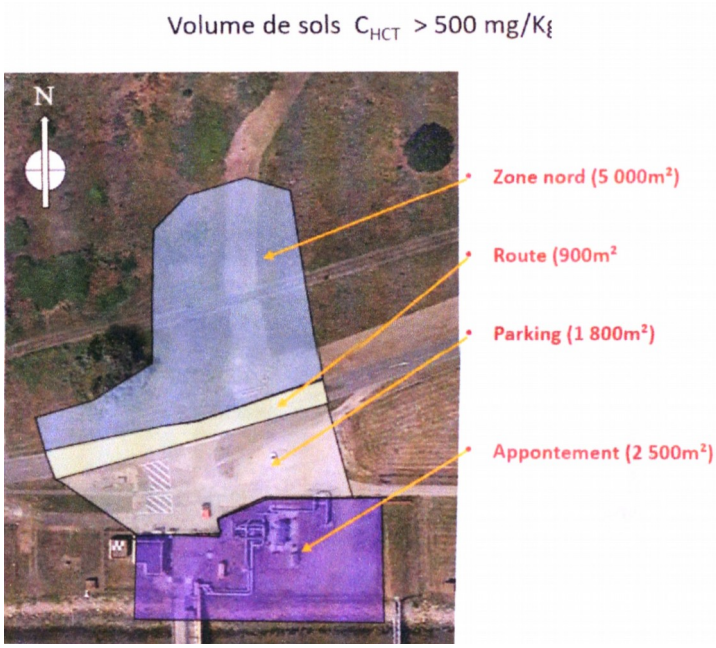

Craignant une extension de l'impact de cette pollution, la surveillance doit être renforcée n'excluant pas des actions complémentaires.

L'arrêté en date du 20 octobre 2021 précise que l'exploitant est tenu de mettre en œuvre la programme de surveillance : 6 mois pour présenter les modalités de traitement des hydrocarbures dissous dans la nappe et celles concernant le traitement des sols après excavations, 15 mois pour dépolluer la zone nord – route-parking et appontement.

Il est regrettable que l'exploitant n'ait pas été plus explicite lors de la Commission de Suivi de Site réunie le 24 septembre 2021. Il aura fallu attendre la publication du rapport du Bureau d'enquêtes et d'analyses sur les risques industriels (BEA-RI) au mois d'octobre 2021 pour connaître les raisons de la fuite et ses conséquences sur l'environnement.

Une nouvelle fois, la transparence si souvent évoquée par l'industriel Total est mise à mal.

Pollutions et polluants, qualité de vie des riverain(e)s,

l'ADZRP organise une réunion ouverte à toutes et tous le :

vendredi 26 novembre à 19 h 30

salle polyvalente – Mairie de Donges

(voir page centrale)

SPF et Anses peuvent investiguer sur les pollutions industrielles et leurs conséquences.

à ***Madame la Directrice Générale*** *SANTÉ PUBLIQUE FRANCE*

à ***Monsieur le Directeur Général*** *AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE*

Nous apprenons par la presse le lancement par SPF et l'Anses d'un projet d'étude commun PestiRiv destiné à « mieux connaître et comprendre l'exposition aux pesticides des personnes vivant près de cultures viticoles ». La Coordination Nationale des Associations Riveraines des Sites Seveso salue cette initiative et souhaite qu'elle puisse être menée à son terme dans l'intérêt des populations.

Elle tient à rappeler que la pollution est considérée aujourd'hui comme le mal du siècle responsable de milliers de morts.

Nombreuses sont les Associations membres de la Coordination confrontées à des problèmes de pollution industrielle portant atteinte à l'environnement et à la santé des habitants.

Les bilans sanitaires réalisés sur certaines zones géographiques témoignent de situations inquiétantes: mortalité prématurée, taux de cancers élevés, mortalité par cancer pour les personnes de moins de 65 ans, maladies respiratoires importantes...

Si l'utilisation de produits phytosanitaires dans les zones viticoles inquiète et interroge, les polluants émis dans l'atmosphère par les industries, rejetés dans les eaux et les sols méritent avec la même force des investigations sérieuses et des études de grande ampleur à l'échelle nationale menées en toute indépendance.

La Coordination Nationale des Associations Riveraines des Sites Seveso demande à Santé Publique France et l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire d'organiser rapidement une étude portant sur les effets des pollutions industrielles et ses conséquences sur les personnes vivant à proximité des sites industriels responsables d'émissions polluantes.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, ….. à l'expression de notre détermination.

⮜⮜⮜⮜⮜⮜⮜⮜ ⮞⮞⮞⮞⮞⮞⮞⮞

VERT DE RAGE : Une émission TV diffusée sur TV5

Propose une série d'enquêtes sur les grands scandales environnementaux dans le monde : contamination des fleuves, polluants de l'air, radioactivité, exploitation illégales de ressources, déchets toxiques.

Martin Boudot, journaliste d'investigation, enquête sur les grands scandales environnementaux dans le monde : contamination des fleuves, pollution de l'air, radioactivité, exploitation illégale des ressources, déchets toxiques... Avec le soutien d'une équipe de scientifiques indépendants, en Europe mais aussi localement, Martin Boudot documente les pollutions en réalisant des tests et des prélèvements. Il partage ses résultats avec les populations victimes de ces contaminations. Le journaliste et son équipe restent plusieurs semaines auprès des habitants impactés et des ONG, pour confronter les responsables industriels et politiques à ces scandales environnementaux.

L'ADZRP est en contact avec ses correspondants … à suivre.

COMPTE RENDU DE LA CSS du parc B SFDM -SEM : 14 octobre 2021

Les discussions ont surtout porté sur les nouvelles préconisations précisées dans l'arrêté ministériel complémentaire d'autorisation d'exploiter pris par la Ministre des Armées, délivré le 19 juillet 2019. Son application permettait de continuer à exploiter les installations, d'imposer les prescriptions nécessaires et de tenir compte des mesures de réduction du risque à la source mises en œuvre par l'exploitant. Il faut rappeler que le plan de prévention des risques technologiques du parc B a été approuvé par l'arrêté du 25 février 2019 et que la dernière CSS s'était réunie le 5 février 2020.

Deux rapports étaient présentés à cette occasion : un relevant de la SFDM, l'autre, du Contrôle Général des Armées.

Ils portaient sur les mises en application des préconisations de l'arrêté du 19 juillet 2019 et sur la réglementation post Lubrizol. Quelques points :

● Défense contre l'incendie : Les installations doivent garantir un débit unitaire de 60 m³/heure pendant 2 heures. Selon le CGA, cette défense contre l'incendie reste à compléter.

● Vieillissement des installations : Le rapporteur assure que l'exploitant a suivi les mesures préconisées par l'AMC du 19 juillet 2019 dans les délais impartis tout en reconnaissant la possibilité de retard pour certaines d'entre elles.

● Interrogations de l'ADZRP concernant les piézomètres présents sur le site : pas d'informations de la part de l'exploitant car considérées comme non communicables.

Vous trouverez ci-dessous le courrier adressé le 1er novembre 2021 aux responsables du parc B SFDM SEM sur le sujet :

à Monsieur le Chef de Région SFDM de Donges
Madame la Responsable de la Division QSE SFDM de Donges

Madame, Monsieur,

Lors de la Commission de suivi de site qui s'est tenue le 14 octobre dernier, vous avez fait état de l'existence de plusieurs piézomètres au sein de votre entreprise.
Nous avons souhaité obtenir plusieurs informations relatives à ces installations (emplacements sur le site, nature des mesures réalisées et résultats).
A notre grande surprise, vous nous avez répondu que ces données n'étaient pas communicables compte tenu qu'elles donnaient une indication sur les nappes existantes.

Nous vous avons affirmé que nous disposions de ce type de données pour plusieurs autres sites industriels Seveso installés sur le territoire de la CARENE.
Pourquoi le Parc B de la SFDM ferait-il exception ?

La circulaire du 11 mai 2020 relative « à la mise en œuvre des dispositions régissant le droit d'accès à l'information relative à l'environnement » insiste sur le droit d'accès à l'information relative à l'environnement. Elle précise également que toute demande d'information doit faire l'objet d'un accusé de réception et d'une réponse explicite dans un délai d' un mois, qu'en cas de refus de communication, la décision de rejet doit être explicitement notifié au demandeur par écrit et mentionner les motifs du rejet ainsi que les voies et délais de recours, sous peine d'illégalité.

Aussi, nous souhaitons que vous puissiez nous communiquer un plan du site signalant les implantations des piézomètres, les constats et les analyses réalisées le cas échéant.

Persuadés que vous comprendrez le sens de notre démarche, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération.

Olivier LEFEUVRE Michel LE CLER
Membres de la CSS

● Point sur l'avancement des travaux sur les 5 habitations concernées depuis l'approbation du PPRT SFDM camp de SEM le 25 février 2019. Face à la présence d'habitations « légères » sur le secteur, l'État ne semble pas pouvoir intervenir « d'office » pour imposer soit le départ des occupants, soit la mise aux normes des bâtiments d'habitation. La représentante de la CARENE précise qu'elle va procéder au recensement de l'habitat (à usage d'habitation et autres). Elle prendra contact avec les riverains par courrier au 1er trimestre 2022

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION A L'ENCONTRE DU FONCTIONNEMENT D'UNE OU PLUSIEURS INSTALLATIONS CLASSÉES INDUSTRIELLES OU AGRICOLES .

Formulaire de réclamation
A l'encontre du fonctionnement d'une ou de plusieurs installations classées industrielles ou agricoles

A retourner à : *Bureau ....*
Préfecture de .....
.....
.....

Informations complémentaires sur la législation relative aux installations classées :
précisez ici les coordonées des services d'inspection compétents dans votre département.

Expression explicite de votre réclamation :

Je, sous signé, (nom, prénom)....., demande que ma plainte à l'encontre de l'établissement nommé ci-après soit instruite par l'administration.

(compléments éventuels à la demande) : .....

.....

Identification de(s) l'établissement(s) faisant l'objet de votre réclamation :

Nom : .....

Adresse : .....
.....
.....

Activité : .....

Nom : .....

Adresse : .....
.....
.....

Activité : .....

Objet(s) de votre réclamation (plusieurs cases peuvent être cochées) :

- ☐ Aspect visuel
- ☐ Odeurs
- ☐ Bruit
- ☐ Pollution de l'air
- ☐ Pollution de l'eau
- ☐ Déchets
- ☐ Impact sur la sécurité
- ☐ Impact sur la santé
- ☐ Autres

Origine et description de la réclamation :

Veuillez préciser succinctement l'origine de votre réclamation (exemple : un bâtiment spécifique, une installation particulière...) : .....

.....

.....

.....

Veuillez apporter quelques éléments sur la gêne occasionnée (exemple : type d'odeur, bruit de sciage, tas de déchets métalliques...) **:**

.....

.....

.....

.....

Les nuisances ou les risques que vous subissez sont-ils :

☐ permanents ?

☐ ou surviennent-ils ponctuellement ? Pouvez-vous préciser le moment (période de l'année, de la journée, date, heure...)

:.....

.....

.....

.....

Avez-vous déjà pris contact avec l'exploitant pour lui préciser vos réclamations ?
☐ **OUI** ☐ **NON**

Si OUI, veuillez préciser par quels moyens (lettre, téléphone) et à quelle occasion (date) :.....

.....

.....

Identification du plaignant :

Je souhaite que mon anonymat soit préservé (vous pouvez préciser votre identité pour être informé des suites mais votre anonymat sera préservé si vous cochez cette case)..... ☐ **OUI** ☐ **NON**

Je souhaite être tenu informé(e) de l'enquête et des suites proposées ..... ☐ **OUI** ☐ **NON**

Si **OUI**, précisez :

Adresse : .....

.....

.....

N° de téléphone : .....

e-mail : .....

Contact entre administration, plaignant, exploitant(s) :

J'accepte d'être contacté(e), pour plus de précisions, par le service de l'Etat qui est chargé du traitement de ma réclamation.....☐ **OUI** ☐ **NON**

J'accepte d'être contacté(e) par l'industriel pour lui exposer mes réclamations.....☐ **OUI** ☐ **NON**

Date :

Signature :

Merci de votre contribution à l'action de l'inspection des installations classées

REUNION PUBLIQUE

Que respirons-nous à DONGES ?
Sommes-nous bien informé(e)s ?
Qu'en est-il de l'Etude de zone ?

À L'INITIATIVE DE L'ADZRP
VENDREDI 26 NOVEMBRE
19H30
SALLE POLYVALENTE
DE LA MAIRIE
PLACE A. MORVAN

Particules Fines
Arsenic, Cadmium, Nickel

Gaz dangereux
SO2, H2S, NOx
COVs dont Benzène etc ...

Quelles mesures pour notre santé et notre environnement ?